

LA SOCIÉTÉ ROUGIER GABON EST UNE ENTREPRISE RESPONSABLE EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT, D'EXPLOITATION ET DE TRANSFORMATION INDUSTRIELLE DES BOIS AU GABON.

Aussi, la société ROUGIER GABON s'engage en matière de gestion forestière responsable et de transformation industrielle à :

1. **Se conformer aux exigences** légales nationales et internationales applicables et aux autres exigences notamment les Principes et Critères du FSC, les règles d'utilisation des différents logos et marques, les conventions internationales de protection des espèces animales et végétales,
2. **Assurer la traçabilité de la chaîne de production**, vendre et acheter des bois légaux et être en mesure d'apporter la preuve de la légalité du bois,
3. **Eviter le commerce ou l'achat de bois relevant de bois récolté illégalement**, de bois récolté en violation des droits traditionnels ou civiques, de bois récolté où des hautes valeurs pour la conservation sont menacées par les activités d'exploitation, de bois récolté dans des forêts naturelles qui sont converties en plantation ou en zones à usage non forestier, et de bois provenant des forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.
4. **Prendre en considération dans ses activités l'intérêt des populations locales et autochtones**, et ne pas menacer la sauvegarde de leurs pratiques traditionnelles,
5. **Prévenir les pollutions** en mettant un accent sur la formation de son personnel et en utilisant des pratiques et procédés nécessaires pour empêcher, réduire et maîtriser la création, l'émission ou le rejet de tout type de polluants et déchets,
6. **Gérer durablement les concessions forestières** qui lui sont attribuées en mettant en œuvre les actions inscrites dans les plans d'aménagement agréés, notamment en respectant les clauses contractuelles établies pour le développement local, en protégeant les sites sensibles ou à fort potentiel écologique, et en contribuant au bien-être des travailleurs et de leur famille, des populations locales et des peuples autochtones,
7. **Veiller à l'amélioration continue** de l'ensemble de ses opérations afin d'obtenir en permanence la minimisation des impacts négatifs de ses activités forestières et industrielles, de ses produits et de ses services sur l'environnement, la santé, la sécurité et la maximisation des impacts positifs sur le développement socio-économique,
8. **Mener des audits rigoureux de conformité** de l'ensemble des opérations à cette politique, mesurer les progrès dans les performances environnementales, de santé, de sécurité et de gestion forestière,
9. **Communiquer ses objectifs** à tous les niveaux et postes, et pour cela toute l'équipe d'encadrement veille à ce que chaque intervenant interne ou externe soit conscient de ses responsabilités et devoirs en ce qui concerne l'impact de son activité sur la santé, la sécurité et la préservation de l'environnement.
10. **Maintenir un relationnel** avec les instances gouvernementales, les Organisations Non Gouvernementales, les populations locales, et toute autre partie intéressée. Communiquer en toute transparence sur sa démarche, ses impacts environnementaux, ses performances écologiques, son programme environnemental et social.

La Direction met en place les ressources humaines, les compétences spécifiques, les infrastructures organisationnelles, les ressources technologiques et financières nécessaires à la mise en œuvre, la tenue à jour et l'amélioration de son Système de Management Intégré de la Qualité et de l'Environnement.

Fait à Libreville, le 6 septembre 2018



Philippe EIEVEZ
Directeur Général